Mesdames, Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une cérémonie particulière, puisque c'est par cette cérémonie que monsieur Yvan Monier va entrer dans la Légion d'honneur, qui est la plus haute récompense attribuée par la République française. Elle est particulière aussi, parce qu'elle a un caractère militaire. En effet c'est l'adjudant-chef Yvan Monier qui va être reçu dans la Légion d'honneur, et c'est en ma qualité de commissaire en chef des armées que j'ai été délégué par le grand chancelier de la Légion d'honneur, donc par le Président de la République, grand maître de la Légion d'honneur, pour le recevoir dans cet ordre.

La Légion d'honneur a été créée en 1802, mais c'est seulement depuis 1804, que l'appartenance à la Légion d'honneur se matérialise par une croix, et c'est pour cela que, tout à l'heure, je remettrai à Yvan Monier la croix qui indiquera son grade dans la Légion d'honneur, celui de chevalier.

Si Bonaparte a attendu deux ans avant de créer des insignes pour distinguer les légionnaires d'honneur parmi tous les citoyens, c'est parce que cela crée une inégalité apparente, et même ostentatoire, dans un pays qui met en avant l'égalité, en même temps que la liberté et la fraternité. Et l'inégalité apparente est évidemment une source de dépit pour ceux qui ne sont pas distingués et une source de jalousie à l'encontre de ceux qui le sont.

Bonaparte a donc hésité, mais il a fini par conclure qu'il fallait des insignes, parce que, à l'inverse, les insignes ont une valeur d'exemple et peuvent donner à ceux qui n'en sont pas munis, l'envie de les mériter et donc de rendre les services que la nation attend d'eux.

Alors la question que vous pouvez vous poser, c'est pourquoi un simple adjudant – n'y voyez évidemment aucune offense - va-t-il entrer dans le premier ordre de la République. D'abord, je pourrais dire que nous ne sommes plus à l'époque, c'était avant 1791, où les seuls militaires à être décorés étaient les officiers, et encore, à condition qu'ils appartiennent à la noblesse, et même à condition qu'ils soient de confession catholique, puisque les ordres de l'ancien régime renvoyaient à des saints, comme l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Aujourd'hui, fort heureusement, la seule question que l'on doit se poser, en application du code de la Légion d'honneur, est : l'adjudant Monier a-t-il rendu suffisamment de services éminents à la nation, pour mériter d'entrer dans la Légion d'honneur, parmi les 90 000 Français qui y sont déjà. 90 000 sur les 40 millions qui pourraient y prétendre, cela vous donne la mesure de la distinction dont a bénéficié l'adjudant-chef Monier.

Pour pouvoir répondre à la question que je viens de poser, il suffit d'analyser sa carrière militaire, puisque c'est à ce seul titre qu'il a été distingué.

Yvan Monier s'est engagé le 28 février 1951, il avait donc moins de 19 ans. Si j'interprète bien son choix de spécialité, il a voulu profiter de l'armée pour devenir moniteur d'éducation physique. En fait il n'y a rien de déshonorant à cela puisque l'armée avait besoin de moniteurs et devait même faire de la publicité pour en recruter.

Mais si le deuxième classe Monier avait imaginé qu'il aller passer son temps à faire du sport, il se serait bien trompé puisqu'en novembre 1951 il était envoyé en Corée où la guerre durait déjà depuis 18 mois.

Il y restera un an, ce qui est bien long pour un mandat en opération extérieure. Mais surtout, pour ce qui nous intéresse ici, il va s'y distinguer et sera cité en exemple par le secrétaire d'État à la guerre le 12 décembre 1952. Je vous lis la citation :

« Excellent soldat qui a toujours parfaitement assuré son service même dans les circonstances les plus difficiles. Le 27 avril 1952, au sud de Chich'on, s'est spontanément porté au secours de pionniers blessés et a aidé à leur brancardage sous un violent tir d'artillerie ennemi, donnant ainsi un bel exemple de courage et d'abnégation ».

Et le texte se termine par « ces citations comportent l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opération extérieurs avec étoile de bronze ». Donc une première décoration pour le soldat de deuxième classe Monier, et pas n'importe laquelle.

D'ailleurs son séjour en Corée va lui en rapporter plusieurs autres :

La médaille d'outre-mer avec agrafe « Extrême Orient »

La médaille commémorative française avec agrafe « Corée »

La médaille des Nations Unies avec agrafe « Corée »

La Korean War Service Medal

La croix du combattant.

Cela fait beaucoup d'un coup, mais c'est évidemment la croix de guerre qui est la plus importante, parce qu'elle porte une étoile qui prouve que le soldat Monier a mérité d'être cité en exemple.

Au retour de Corée, Yvan Monier va connaître une période de paix en étant affecté au sein des forces d'occupation en Allemagne entre le mois de septembre 1953 et le mois d'avril 1956, le temps d'être promu caporal puis caporal-chef.

Le 15 avril son unité est envoyée en Algérie, où la guerre dure déjà depuis 18 mois, même si à ce moment-là, il n'est pas question de parler de guerre. Il restera en Algérie 4 ans en deux séjours, séjours et non détachement simplement parce qu'en Algérie il est en France et pas du tout en opération extérieure.

Cela n'empêche pas que l'Algérie est en guerre, que des centaines de milliers de réservistes y ont été rappelés en renfort des militaires d'active, et que près de 25 000 militaires y mourront.

Yvan Monier n'y mourra pas, il sera promu sergent, et il se distinguera à nouveau, bénéficiant d'une très belle citation :

« Chef de demi-section choc – vous avez compris qu'ici c'est le mot « choc qui compte, parce qu'il prouve que le caporal-chef Monier est devenu un guerrier aguerri, résistant, inlassable, son sens du terrain, son mordant, ses qualités d'entraineur en font un chef de demi-section choc d'une valeur incontestable. S'étant déjà distingué à plusieurs reprises, tout récemment, le 1^{er} mai lors de la fouille d'une grotte, vient encore de manifester son dynamisme le 13 mai 1958, au cours d'un accrochage contre une bande rebelle à l'ouest d'Aïn Faress (département de Mostaganem) en capturant deux hors la loi avant qu'ils aient pu faire usage de leurs armes ».

Cette fois la citation comporte l'attribution de la croix de la valeur militaire, avec une nouvelle étoile de bronze.

De sa campagne d'Algérie, il rapportera

La médaille commémorative d'Afrique du Nord, avec agrafe Algérie.

Il rapportera aussi un témoignage de reconnaissance de la Nation, mais pour cela il devra attendre qu'il soit créé, c'est-à-dire 1967.

Et même il devra attendre 2002 pour pouvoir arborer la médaille de reconnaissance de la nation avec agrafe « Afrique du Nord », le temps que le président Chirac, lui aussi ancien d'Algérie, la fasse créer.

Après l'Algérie, le sergent Monier retrouvera la métropole et la paix, et il pourra reprendre son activité « normale » de moniteur de sport. Et il pourra continuer sa carrière en étant promu sergent-chef en 1960, puis adjudant en 1966 et enfin adjudant-chef en 1970, au sommet de la carrière d'un sous-officier de son époque. Cette belle carrière sera enfin couronnée, dès 1965, par l'attribution de la médaille militaire, qui est la deuxième récompense nationale, après la croix de la Légion d'honneur.

Si maintenant je veux conclure cette démonstration, je pourrai sans hésiter reprendre le code de la Légion d'honneur, et dire que l'adjudant-chef Monier a rendu pendant plus des 20 années réglementaires, des services éminents à la nation, et qu'il les a rendus aussi en combattant, ce qui lui vaut d'avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur **avec** traitement.

Et maintenant je vais pouvoir procéder à la réception de l'adjudant-chef Monier dans la Légion d'honneur.